

Rapport d'évaluation de l'efficacité énergétique

A & A, Construction
 84-86, des Hydrangées
 St-Prime, Québec
 G8J 1M9

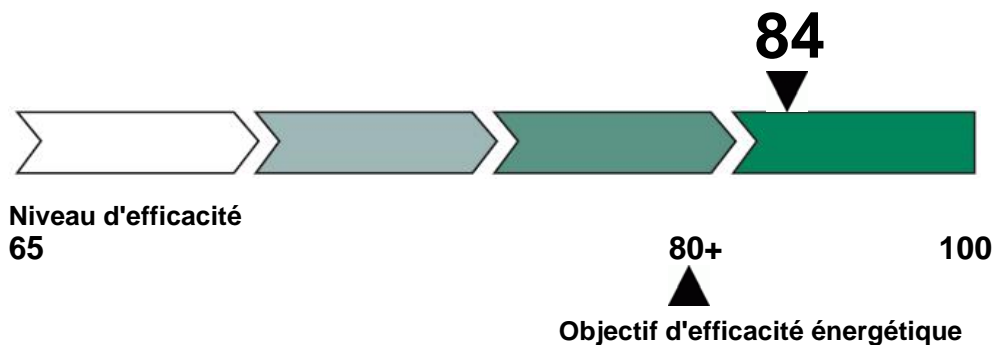
No de dossier : 23310003
 Année de construction : 2009
 Date de l'évaluation : le 30 Juin 2009
 Nom du constructeur : Construction A&A

Félicitations pour l'achat de votre nouvelle maison!

Ce rapport renferme de l'information sur la consommation d'énergie de votre nouvelle maison. C'est facile d'affirmer qu'une maison est éconergétique, mais l'étiquette ÉnerGuide et le présent rapport indiquent à quel point votre maison l'est. Toute amélioration énergétique que vous et votre entrepreneur avez décidé d'intégrer à votre maison permettra de réduire la consommation d'énergie durant les années à venir ainsi que de préserver l'environnement.

Cote d'efficacité énergétique de votre maison

Un conseiller qualifié a évalué l'efficacité énergétique de votre maison à l'aide des lignes directrices d'ÉnerGuide de Ressources naturelles Canada (RNCAN). **Selon cette évaluation, la cote d'efficacité énergétique de votre maison est de 84.**



L'échelle ÉnerGuide comporte des cotes de 0 à 100. Elle s'applique aux millions de maisons bâties d'un bout à l'autre du Canada - des maisons plus anciennes qui ont besoin de rénovations aux maisons plus récentes, plus éconergétiques. Sur cette échelle, 0 indique une maison inconfortable comportant des fuites d'air importantes, dépourvue d'isolant et une consommation d'énergie extrêmement élevée. À l'autre extrémité de l'échelle, la cote 100 caractérise une maison très bien isolée, étanche aux fuites d'air, mais bien ventilée, et chauffée à l'aide de sources d'énergie renouvelables, comme par exemple l'énergie éolienne ou solaire. Plusieurs facteurs, notamment la dimension des fenêtres de la maison et leur orientation, peuvent avoir une incidence sur la cote. Même si deux maisons semblent identiques, leurs cotes peuvent être très différentes si, par exemple, elles présentent des niveaux d'isolation différents, ou selon si le type d'équipement de chauffage, etc.

Pour bien des maisons anciennes, recevoir une cote de rendement égale ou supérieure à 65 serait tout un exploit. Les maisons neuves obtiennent généralement une cote égale ou supérieure à 65 simplement en raison des améliorations des normes et des méthodes de construction des dernières années. Relativement peu de maisons atteignent 80 sur l'échelle, et celles qui l'obtiennent sont les plus éconergétiques vendues sur le marché. Par conséquent, l'échelle ÉnerGuide ci-dessus comporte des cotes de 65 à 100.

Cotes types d'efficacité énergétique	Cote type
Maison neuve construite selon les normes du code du bâtiment	65 - 72
Maison neuve typique avec certaines améliorations éconergétiques	73 - 79
Maison neuve éconergétiques	80 - 90
Maison nécessitant peu d'achat d'énergie ou aucun	91 - 100

Estimation de la consommation annuelle d'énergie

Vous trouverez ci-dessous une estimation de la consommation annuelle d'énergie (électricité, gaz naturel, propane ou mazout) de votre maison. Ces estimations sont basées sur un certain nombre d'hypothèses normales, notamment une famille de quatre personnes occupant la maison, des réglages précis du thermostat ainsi que des taux d'utilisation pour la consommation d'eau chaude, l'éclairage et les électroménagers.

Ces conditions ne reflètent peut-être pas entièrement votre situation mais puisqu'elles sont les mêmes pour toutes les maisons, elles vous permettent de comparer le rendement de votre maison avec celui de maisons de dimensions semblables bâties dans des régions semblables. La consommation actuelle d'énergie de votre maison et vos économies éventuelles peuvent être grandement influencés par le nombre d'occupants, leurs habitudes quotidiennes et leur style de vie.

L'estimation de la consommation annuelle d'énergie de cette maison, selon sa cote actuelle, est de 88 GJ*.

* Un GJ correspond à la quantité d'énergie consommée par une ampoule électrique de 100 watts allumée en permanence pendant quatre mois.

Table 1. Estimation de la consommation annuelle d'énergie

	Électricité (kilowattheures)	Gaz naturel (mètres cubes)	Mazout (litres)	Propane (litres)	Total (gigajoules)
Évaluation actuelle	24570	0	0	0	88

Le saviez-vous?

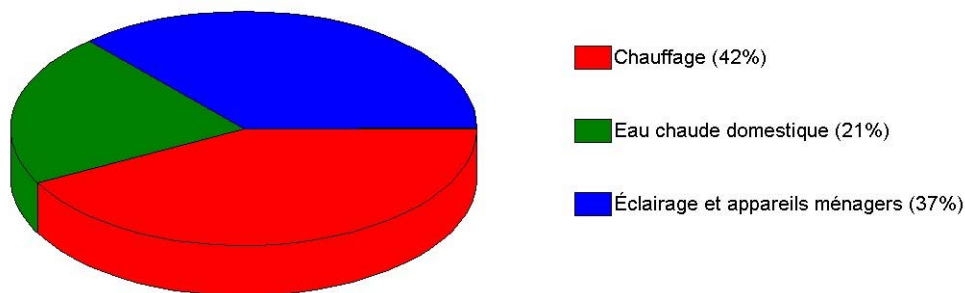
De nos jours, 17 p. 100 de toute l'énergie consommée au Canada est affectée au fonctionnement de nos maisons. En consommant moins d'énergie dans votre maison, vous pouvez aider à réduire la production d'émissions de gaz à effet de serre (GES) qui contribuent aux changements climatiques et nuisent à l'environnement. Votre maison produit 13.7 tonne(s) de GES de moins par année qu'une maison semblable construite selon les normes minimales du code du bâtiment.

Consommation d'énergie par type d'utilisation finale

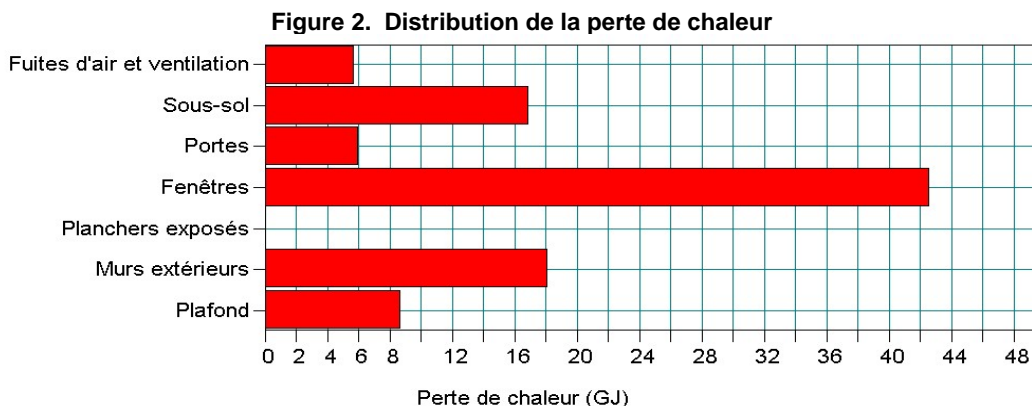
Toutes les maisons perdent de la chaleur durant la saison de chauffage en raison des fuites d'air, de la ventilation (p. ex., par le ventilateur de la salle de bain et la hotte de cuisine) et du transfert de chaleur par le sous-sol, les murs, le toit, les fenêtres et les portes. La chaleur perdue doit être remplacée par votre principal appareil de chauffage (générateur d'air chaud, chaudière, foyer, etc.); c'est ce qu'on appelle le chauffage des pièces. En règle générale, le chauffage des pièces et de l'eau domestique, ainsi que l'éclairage et les électroménagers représentent la majeure partie de la consommation d'énergie dans une maison.

La figure 1 montre la répartition du chauffage des pièces, de l'eau domestique, de l'éclairage et des électroménagers dans votre maison.

Figure 1. Consommation d'énergie par type d'utilisation finale



La figure 2 montre comment le segment « Chauffage » illustré à la figure 1 est réparti en réalité pour le chauffage de votre maison. Une longue barre indique l'endroit où votre maison perd le plus d'énergie et, à l'opposé, une barre courte indique les endroits où elle en perd peu. Si vous décidez d'effectuer des rénovations à votre maison, observez les longues barres sur ce graphique et envisagez la possibilité d'améliorer ces endroits.



Conseil d'entretien

Les murs extérieurs, le sous-sol, les planchers exposés, les plafonds, les fenêtres, le toit et les portes d'une maison forment l'enveloppe du bâtiment. À mesure que la maison vieillit dans le climat rigoureux du Canada, de minuscules fissures apparaissent avec le temps dans l'enveloppe du bâtiment. Toute rénovation que vous entreprendrez dans votre maison risque également de toucher l'enveloppe du bâtiment. Puisque l'augmentation des fuites d'air par des fissures ou des trous diminue l'efficacité énergétique de votre maison et le confort de ses occupants, pensez-y afin de protéger votre investissement.

Conseils d'économie d'énergie et d'entretien pour votre maison neuve

Comme pour tout objet de valeur, la maison doit être entretenue avec soin et réparée dès que des problèmes surviennent. En entretenant bien votre maison, vous profiterez d'un meilleur rendement énergétique et jouirez d'un plus grand confort.

Équipement de chauffage

Faites l'entretien annuel de l'appareil de chauffage et du chauffe-eau. Si vous avez un système de chauffage à air pulsé, nettoyez ou remplacez le filtre du générateur d'air chaud tous les mois ou au besoin.

Systemes de ventilation

Si vous possédez un ventilateur-récupérateur de chaleur (VRC), n'oubliez pas de nettoyer régulièrement le filtre, le noyau d'échange et les grilles. La publication de Ressources naturelles Canada intitulée *Ventilateurs-récupérateurs de chaleur* contient un chapitre sur l'entretien régulier. Téléphonnez au 1 800 387-2000 pour commander votre exemplaire gratuit ou rendez-vous à l'adresse oee.rncan.gc.ca/publications et recherchez la rubrique « Chauffage et climatisation ».

Chauffage de l'eau

Baissez le réglage du thermostat du chauffe-eau à 55 °C (130 °F). Ainsi, vous réduirez votre facture d'énergie et les risques de brûlure.

Éclairage à haut rendement énergétique

Quand vient le temps de remplacer les ampoules électriques, installez des ampoules à haut rendement énergétique, comme les lampes fluorescentes compactes ENERGY STAR®. Elles durent plus longtemps et réduisent la consommation d'électricité.

Appareils ménagers, produits électroniques et équipement de bureau éconergétiques

Lorsque vous achetez de nouveaux appareils ménagers, des produits électroniques pour la maison et de l'équipement de bureau, recherchez ceux qui portent l'étiquette ENERGY STAR®, le symbole international de l'efficacité énergétique. Un ordinateur étiqueté ENERGY STAR® consomme environ 80 p. 100 moins d'électricité en mode « veille » que lorsqu'il est en mode d'utilisation. Les produits électroniques étiquetés ENERGY STAR® consomment moins de la moitié d'énergie en mode d'attente (c.-à-d., lorsqu'ils sont en position fermée), et ce, sans sacrifier les caractéristiques désirées. Pour plus d'information, visitez le site energystar.gc.ca.

Avis au propriétaire de la maison

Merci d'avoir fait examiner votre maison par un conseiller en efficacité énergétique qualifié utilisant le Système de cote ÉnerGuide. Le numéro de dossier de l'évaluation indépendante qu'il a réalisée est inscrit sur ce rapport et sur l'étiquette de rendement énergétique ÉnerGuide que vous a fournis le constructeur de votre maison.

Les données évaluant la consommation annuelle d'énergie, indiquées au tableau 1 de votre rapport et sur l'étiquette ÉnerGuide, ne sont que des estimations. Elles sont fondées sur un nombre de conditions expliquées à la page 2 de ce rapport, et elles dépendent de facteurs que Ressources naturelles Canada (RNCAN) ne peut prévoir. RNCAN n'offre aucune garantie, ni explicite ni tacite, quant aux données de consommation d'énergie figurant dans ce rapport.

L'objectif du Système de cote ÉnerGuide est de faire état du rendement énergétique des maisons neuves. Elle ne vise pas à remplacer une inspection de l'habitation.

Le gouvernement du Canada a élaboré et subventionne le Système de cote ÉnerGuide. Ce soutien permet aux organismes de service d'offrir le service aux propriétaires et aux constructeurs de maisons.

Nom de l'organisme de service : Inspection Immotech inc.
Adresse : 44, rue Rhains, Chicoutimi, Québec
Numéro de téléphone : 1-877-699-8234 Date de l'évaluation : le 30 Juin 2009
Adresse de la maison : 84-86, des Hydrangées, St-Prime, QC
Numéro de dossier de la maison : 23310003

Accord sur les renseignements personnels :

Les renseignements personnels recueillis dans le cadre de l'évaluation énergétique de votre maison seront protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les données recueillies pour la préparation du présent rapport ont été fournies à RNCAN pour les raisons suivantes :

- elles s'inscrivent dans le cadre des activités relatives à l'assurance de la qualité* et aux analyses statistiques de RNCAN;
- elles aident RNCAN à confirmer les renseignements sur votre maison auprès d'autres ministères fédéraux, provinciaux, territoriaux, ou municipaux, ou auprès de services publics qui ont une entente avec RNCAN et qui offrent des incitatifs basés sur l'évaluation de votre maison.

*Remarque : Des représentants de RNCAN pourraient vous contacter durant les activités d'assurance de la qualité relatives au Système de cote ÉnerGuide.

Je, soussigné(e), autorise RNCAN à utiliser les renseignements personnels que j'ai fournis, pour les fins décrites ci-haut :

(En caractères d'imprimerie)

Nom du propriétaire : _____

Numéro de téléphone : _____

Signature : _____

Remarque : Les données recueillies doivent identifier le propriétaire de la maison au moment de l'évaluation énergétique finale. Si le propriétaire n'a pas légalement pris possession de la maison à la date de l'évaluation, le représentant autorisé du constructeur peut remplir cette partie.

Accord du constructeur de la maison

La maison située à l'adresse mentionnée ci-après a été évaluée par un conseiller en efficacité énergétique qualifié selon le Système de cote ÉnerGuide. La date et le numéro de dossier de l'évaluation énergétique indépendante qu'il a réalisée sont inscrits ci-dessous.

En signant le présent accord, le constructeur s'engage à :

- fournir au premier propriétaire de la maison située à l'adresse ci-dessous l'étiquette et le rapport ÉnerGuide (pages 1 à 5) concernant ladite maison;
- à faire signer la section « Avis au propriétaire de la maison » du rapport au propriétaire de la maison au moment de l'évaluation finale du Système de cote ÉnerGuide et à s'assurer que l'organisme de service reçoive une copie des renonciations dûment remplies.

L'objectif du Système de cote ÉnerGuide est de faire état du rendement énergétique des maisons neuves. Elle ne vise pas à remplacer une inspection de l'habitation.

Le gouvernement du Canada a élaboré et subventionne le Système de cote ÉnerGuide. Ce soutien permet aux organismes de service d'offrir le service aux propriétaires et aux constructeurs de maisons.

Nom de l'organisme de service : Inspection Immotech inc.
Adresse : 44, rue Rhainds
Numéro de téléphone : 1-877-699-8234
Date de l'évaluation : le 30 Juin 2009
Adresse de la maison : 84-86, des Hydrangées, St-Prime, QC
Numéro de dossier de la maison : 23310003

Accord sur les renseignements personnels :

Les renseignements personnels recueillis dans le cadre de l'évaluation énergétique de votre maison seront protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les données recueillies pour la préparation du présent rapport ont été fournies à RNCAN pour les raisons suivantes :

- elles s'inscrivent dans le cadre des activités relatives à l'assurance de la qualité* et aux analyses statistiques de RNCAN;
- elles aident RNCAN à confirmer les renseignements sur votre maison auprès d'autres ministères fédéraux, provinciaux, territoriaux, ou municipaux, ou auprès de services publics qui ont une entente avec RNCAN et qui offrent des incitatifs basés sur l'évaluation de votre maison.

*Remarque : Des représentants de RNCAN pourraient vous contacter durant les activités d'assurance de la qualité relatives au Système de cote ÉnerGuide.

Je, soussigné(e), autorise RNCAN à utiliser les renseignements personnels que j'ai fournis, pour les fins décrites ci-haut :

(En caractères d'imprimerie)

Nom de l'entreprise/constructeur de la maison : Construction A&A
Numéro de téléphone : _____
Adresse : _____
Nom du représentant autorisé de l'entreprise : _____
Signature du représentant autorisé de l'entreprise : _____

Remarque : Les données recueillies doivent identifier le propriétaire de la maison au moment de l'évaluation énergétique finale. Si le propriétaire n'a pas légalement pris possession de la maison à la date de l'évaluation, le représentant autorisé du constructeur peut remplir cette partie.

ÉnerGuide est une marque de commerce de Ressources naturelles Canada.

L'appellation et le symbole ENERGY STAR® sont administrés et privilégiés au Canada par RNCan et sont enregistrés au Canada par l'Environmental Protection Agency des États-Unis.